

LISTE DE CONTRÔLE AVANT DE SOUMETTRE UNE DEMANDE

Si vous pouvez répondre par l'affirmative à chacun des points suivants, n'hésitez pas à nous contacter pour recevoir le formulaire de demande de contribution financière

Votre organisation/institution :

- est de droit privé, non lucrative, et a son siège et ses activités en Suisse
- est reconnue par les instances cantonales de protection de l'enfance et de la jeunesse et/ou par la Fédération solidarité femmes (DAO), ou met en place un programme dans une organisation étant reconnue par ces instances
- correspond à l'un des types de structures suivantes :
 - Foyers d'accueil d'urgence pour mères (ou pères) victimes de violence et leur(s) enfant(s)
 - Structures d'accueil éducatif parent-enfant qui se focalisent sur l'accueil et l'encadrement des parents tout en leur permettant de vivre avec leur enfant et de développer leurs compétences parentales
 - Lieux d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations pour enfants et adolescents
 - Autres structures mettant sur pied des activités au bénéfice d'enfants vivant dans les types de structures mentionnées ci-dessus, en collaboration avec ces dernières
 - Autres structures de protection de l'enfance qui accueillent, hébergent et accompagnent des enfants victimes de violence et qui souhaitent déposer un projet présentant un caractère novateur ou qui développent une nouvelle approche

Le programme/projet pour lequel vous aimeriez soumettre une demande :

- est destiné avant tout aux enfants
- correspond à l'une (ou plusieurs) des catégories de programmes suivantes :
 - Activités de loisirs : groupes de jeu, animations, sorties/vacances, sport, activités artistiques, etc.
 - Projets pédagogiques (ex. renforcement des compétences parentales et des capacités des enfants à gérer des situations de crise)
 - Démarches thérapeutiques : Groupes de parole, art thérapie, approche par le corps, etc.
 - Frais engendrés par des démarches de reconstitution/consolidation des liens avec les membres de la famille, outils innovants dans le domaine de l'accompagnement des enfants et familles
 - Projets qui renforcent la participation des enfants
 - Projets qui facilitent les périodes de transition
 - Autre projet novateur
- est complémentaire aux tâches incombant à l'Etat, et ne s'y substitue pas
- offre dans la mesure du possible une continuité et s'inscrit sur du moyen terme
- est mis sur pied et implémenté par des professionnels.